

# Arrêté fédéral sur la création du canton du Jura (art. 1<sup>er</sup> et 80 cst.)

du 9 mars 1978

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu le message du Conseil fédéral du 16 novembre 1977<sup>1)</sup>,  
*arrête:*

## I

<sup>1</sup> Le canton du Jura est ajouté à la liste des 22 cantons énumérés à l'article 1<sup>er</sup> de la constitution fédérale et le nombre de «vingt-deux» est remplacé par celui de «vingt-trois».

<sup>2</sup> La nouvelle teneur de l'article 1<sup>er</sup> de la constitution fédérale est la suivante: Les peuples des vingt-trois cantons souverains de la Suisse, unis par la présente alliance, savoir: *Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald (le Haut et le Bas), Glaris, Zoug, Fribourg, Soleure, Bâle (Ville et Campagne), Schaffhouse, Appenzell (les deux Rhodes), Saint-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura*, forment dans leur ensemble la Confédération suisse.

## II

Le nombre des conseillers aux Etats mentionné à la première phrase de l'article 80 de la constitution fédérale est porté de 44 à 46.

## III

<sup>1</sup> Le présent arrêté est soumis au vote du peuple et des cantons.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral procède à la validation des résultats du vote. Après la validation, il met en vigueur l'arrêté à mesure que la souveraineté cantonale bernoise est transférée au nouveau canton. Il règle les modalités de ce transfert par voie d'ordonnance.

<sup>1)</sup> FF 1977 III 799

Conseil des Etats, le 9 mars 1978

Le président, Reimann

Le secrétaire, Sauvant

Conseil national, le 9 mars 1978

Le président, Bussey

Le secrétaire, Koehler

24319

## Arrêté fédéral sur la création du canton du Jura (art. 1er et 80 est.) du 9 mars 1978

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1978
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.03.1978
Date	
Data	
Seite	663-664
Page	
Pagina	
Ref. No	10 102 105

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.